



PROCOLE SANITAIRE ACCUEIL DE LOISIRS DE MESNIL ROC H



INTRODUCTION

À compter du 12 mai 2020, la réouverture des accueils collectifs de mineurs est redevenue possible et intervient de manière progressive. L'Ufcv et la mairie du Mesnil-Roc'h ont fait le choix dans un premier de ne permettre uniquement l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation. En effet, les conditions imposées par le protocole sanitaire ne permettent pas d'accueillir tous les enfants.

Le contexte particulier que nous vivons actuellement nous oblige à modifier nos modes de fonctionnement afin de respecter les nouvelles normes sanitaires rendues nécessaires par le Covid-19, en conformité avec les recommandations édictées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 35. Il s'agit d'appliquer, en les adaptant à l'accueil de loisirs, les choix opérés pour l'école du Mesnil-Roc'h, dont vous avez été informés par la mairie par communication en date du 11 mai 2020.

Malgré les circonstances exceptionnelles que nous vivons, sachez que nous accueillerons vos enfants dans les meilleures conditions possibles et ferons en sorte qu'ils vivent pleinement ce moment grâce à des activités éducatives épanouissantes et adaptées à la situation.

L'organisation mise en place permettra de :

- Assurer un accueil en petit groupe d'âge et avec un encadrement identique tout au long de la journée,
- Procéder au nettoyage et à la désinfection régulière des locaux,
- Assurer le respect des gestes barrières,
- Une adéquation avec le protocole de l'Éducation Nationale
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants
- Maintenir la cohérence éducative et le lien avec les services de la commune
- Conserver une communication et des liens étroits avec les familles
- Proposer à votre ou vos enfant.s un temps éducatif, ludique et de qualité dans le respect des consignes sanitaires édictées.

PUBLICS ACCUEILLIS

Concernant les publics prioritaires, il s'agit des enfants :

- des personnels soignants, sociaux et médico-sociaux, dont l'ASE ;
- des personnels des forces de sécurité intérieure (police, gendarmerie, pompiers, personnels pénitentiaires) ;
- des personnels de la préfecture ;
- des personnels de l'éducation nationale ;
- des personnels des collectivités territoriales impliqués dans la scolarisation des élèves ou dans la mise en œuvre des activités périscolaires.

A cette liste, s'ajoutent les familles monoparentales ayant repris le travail et n'ayant aucun autre mode de garde.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font par mail auprès de Vanessa Rochard et Manon Gilcart, au plus tard le lundi précédent avant 18h.

ACCUEIL MATIN / MIDI / SOIR

Nous demandons aux familles de nous indiquer les horaires d'arrivée et de départ des enfants.

L'accueil de loisirs ouvre de 7h30 à 19h, nous avons maintenu les temps d'accueil déjà existants. Le matin 7h30-9h30, le midi 11h45-12h ou 13h15-14h puis le soir de 16h30 à 19h. Le repas se fait au restaurant scolaire.

Nous utilisons une salle pour 8 enfants maximum, avec une animatrice référente. Les groupes restent les mêmes tout au long de la journée. A votre arrivée nous indiquerons à votre enfant le groupe dans lequel il se trouve.

Nous avons mis en place des panneaux à l'entrée de la Maison de l'Enfance, merci de suivre les indications inscrites. Nous demandons aux parents de ne pas entrer dans la zone « Univers des enfants ». Pour la sortie, il faudra suivre le fléchage « jaune » au sol et quitter les locaux par le portillon.

CONDITIONS D'ORGANISATION DES ACTIVITES

- Les activités, y compris celles de plein air, seront organisées dans l'enceinte ou à proximité immédiate du bâtiment qui les reçoit.

- Les activités seront organisées par petits groupes, dans la limite de 12 enfants maximum.

- Les groupes seront constitués pour toute la durée de la période d'accueil, et n'auront pas d'activité commune avec d'autres groupes.

- Le programme d'activités proposé tiendra compte de la distanciation physique et des gestes barrières. Les activités prévues permettront de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fera l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles. Nous proposerons des ateliers : Land art', de photographie « illusion d'optique », nous avons commencé à décorer le grillage de la maison de l'enfance, de la danse et du yoga sont également au programme...

- Les salles sont devenues des grands espaces libres et propices à des animations telles que le yoga, la danse, le chant... (Il n'y a plus de jeux à disposition)

Nous avons mis en place des tables et chaises pour toutes les activités manuelles, les enfants peuvent s'installer à 3 maximum par table, chaque place est nommée avec une étiquette. Nous leur mettons à disposition du matériel « individuel » pour la journée (crayons, feuilles, perles à repasser...)

LIEUX D'ACTIVITES

A la Maison de l'Enfance, nous avons trois salles d'animation : la salle « bleue », la salle « jaune » et la salle Pomm d'api. Cette dernière servant également de salle de sieste. Les extérieurs sont réservés pour la trottinette, le vélo, ... L'espace vert pour des balades autour des étangs, des animations Land Art', et autres jeux extérieurs.

LA RESTAURATION

Nous mangeons entre 12h et 13h au restaurant scolaire. Les repas sont préparés sur place. Les enfants mangent à deux par table. Nous réservons les repas.

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs.

LA PRISE DE TEMPÉRATURE

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez votre (vos) enfant.s, il appartient aux parents de prendre sa (leur) température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (+ de 37,8°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

« MESURES PROTECTRICES » : INFORMATION, SENSIBILISATION ET SIGNALISATION

Nous appliquerons les mesures d'hygiène comme le protocole sanitaire nous le demande. Un lavage des mains sera fait à l'arrivée et au départ des enfants, avant et après chaque repas ainsi que toutes les deux heures minimum, accompagné d'un adulte. Pour rendre ce moment ludique nous utiliserons «Thiméo l'escargot ».

- Les objets personnels autorisés : bouteille d'eau, casquette, crème solaire, doudou, couverture (le prénom et nom de l'enfant doit être indiquer)
- Pour sensibiliser les enfants aux nouvelles règles d'hygiène, nous avons mis en place des affiches ludiques dans chaque salle, la chanson pour se laver les mains avec « Thiméo l'escargot », la chanson de Aldebert « Corona Minus » est également écoutée de temps en temps. Des expériences sur l'hygiène seront organisées par l'équipe d'animation auprès des enfants, nous poursuivons nos moments « Papote-débat » avec les enfants. Nous adopterons une posture en lien avec notre projet pédagogique dont l'écoute, la bienveillance et le plaisir.

EN CAS DE SUSPICION OU DE CAS AVERE DE COVID-19

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.

- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile

CONTACTS ET INFORMATIONS

Vanessa Rochard directrice de l'accueil de loisirs

- vanessa.rochard@ufcv.fr
- 06 22 90 39 45 ou 02 99 73 91 89
- Permanence à la maison de l'enfance les mardis, mercredi et les jeudis de 9h à 16h

Manon Gilcart directrice adjointe

- manon.gilcart@ufcv.fr
- Permanence à la maison de l'enfance les lundis matin, mardis et mercredis la journée.